



MINISTÈRE DE L'ALIMENTATION DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

<p>Direction générale de l'Enseignement et de la Recherche Service de l'enseignement technique Sous-direction des politiques de formation et d'éducation Bureau de la vie scolaire, étudiante et de l'insertion 1 ter avenue de Lowendal 75700 Paris SP 07 Dossier suivi par : Christine HESSENS Tél. : 01 49 55 52 26 Fax : 01 49 55 40 06 Mél : christine.hessens@agriculture.gouv.fr</p>	<p>NOTE DE SERVICE DGER/SDPOFE/N2010-2080 Date: 23 juin 2010</p>
--	---

Date de mise en application :immédiate
Nombre d'annexe :1

Le Ministre de l'Alimentation, de l'Agriculture et
de la Pêche
à
Destinataires (voir liste jointe)

Objet : mise en oeuvre de la Convention nationale pour l'intégration de la santé sécurité au travail.

Bases juridiques : partie IV du code du travail, livre VIII du code rural.

Mots-clés : guide d'auto-évaluation du maître de stage et du maître d'apprentissage. Intégration de la santé sécurité au travail.

Destinataires	
<p>Pour exécution :</p> <p>Mesdames et Messieurs les directeurs régionaux de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt, Mesdames et Messieurs les directeurs de l'agriculture et de la forêt, Mesdames et Messieurs les chefs de SRFD et de SFD, Mesdames et Messieurs les directeurs des établissements locaux d'enseignement technique et de formation professionnelle agricole, Monsieur le Directeur du CEZ de Rambouillet, Mesdames et Messieurs les directeurs des établissements privés sous contrat</p>	<p>Pour information :</p> <p>Mesdames et Messieurs les préfets de Région Mesdames et Messieurs les préfets des départements d'Outre-Mer - UNMFREO - CNEAP - Directrices et Directeurs des établissements d'enseignement supérieur - FESIA - Caisses de Mutualité Sociale Agricole - Caisse Centrale de Mutualité Sociale Agricole</p>

Dans le cadre de la campagne européenne visant à améliorer la santé et la sécurité des jeunes en formation et en vue de la mise en oeuvre de la convention nationale « pour l'intégration de la santé sécurité au travail dans l'enseignement agricole », **la formation des maîtres de stage et d'apprentissage à l'accueil des apprenants** a été retenue, comme **axe de travail prioritaire**.

En effet, le taux d'accident du travail frappant les jeunes en milieu professionnel est particulièrement élevé.

C'est pourquoi, un document, à destination des chefs d'entreprise, souhaitant accueillir un élève ou un apprenti et rappelant les précautions à prendre afin de réussir cette action en toute sécurité, a été finalisé par la DGER.

Vous trouverez donc ci-joint « **la grille d'auto-évaluation du maître de stage ou du maître d'apprentissage** », élaborée grâce à l'appui de la sous-direction « santé sécurité au travail » de la Caisse Centrale de Mutualité Sociale Agricole, de plusieurs Caisses locales de Mutualité Sociale Agricole ainsi qu'avec le concours de l'inspection du travail en agriculture et celui des différentes filières de l'enseignement agricole, représentées au comité de pilotage de la convention nationale.

La « grille d'auto-évaluation du maître de stage ou d'apprentissage » présente d'une part le « pré-requis incontournable » nécessaire à l'accueil du jeune en entreprise et d'autre part les étapes à parcourir pour atteindre les objectifs d'apprentissage du jeune en sécurité.

Les thèmes abordés dans le document sont au nombre de 6.

- le document unique d'évaluation des risques professionnels
- la conformité des équipements de travail et installation
- l'accueil du jeune
- l'accompagnement du jeune et sa formation en santé sécurité au travail en milieu professionnel
- les partenaires de l'entreprise en matière de santé sécurité au travail
- les relations avec l'établissement d'enseignement

Ces thèmes se déclinent en 4 niveaux de progression.

Il vous appartient d'assurer la plus large diffusion à cette grille au sein des établissements d'enseignement, afin qu'elle puisse être présentée systématiquement aux chefs d'entreprise par les équipes enseignantes, lors des réunions de maîtres de stage et d'apprentissage et avant la conclusion des conventions de stage ou des contrats d'apprentissage.

La grille d'auto-évaluation du maître de stage ou d'apprentissage est consultable sur

<http://www.chlorofil.fr/etablisements/procedures-et-demarches/sante-et-securite-au-travail-msa.html>

ainsi

que

sur

<http://referentes-sante-securite.msa.f>

(Allez dans la partie « toutes nos références en ligne » puis dans la rubrique « Publics :enseignement agricole » et choisir : « La prévention des risques professionnels dans l'enseignement »)

Le Sous-Directeur des Politiques de
Formation et d'Éducation

Philippe VINCENT

Grille d'autoévaluation et de progression (mode d'emploi)

Comment accueillir un jeune dans les meilleures conditions de sécurité dans mon entreprise ?

Cet outil vous aide à vous positionner pour l'accueil d'un jeune dans votre entreprise en matière de Santé Sécurité au Travail

La grille qui vous est proposée, vous permet de **vous positionner** sur **quatre niveaux** dans une **logique de progression** relative au domaine de la Santé Sécurité au Travail. Celle-ci est composée de différentes étapes au regard des objectifs d'accueil.

Il s'agit d'une analyse organisée autour **des thèmes** suivants :

- Le document unique d'évaluation des risques professionnels
- La conformité des équipements de travail et installations
- L'accueil du jeune
- L'accompagnement du jeune et sa formation en santé sécurité au travail, durant le stage
- Les partenaires en matière de santé sécurité au travail
- Les relations avec l'établissement d'enseignement (Lycée, Centre de Formation d'Apprentis...)

Comment utiliser les grilles ?

La question à se poser :
À quel niveau est ce que je me situe ?

Indiquer la date à laquelle l'action a été réalisée ou constatée

Niveau 1 =
niveau
minimum
Niveau 4 =
niveau de
progression

NIVEAU	A quel niveau je me situe? Insérer une date au niveau atteint	Définition des niveaux	Éléments explicatifs	Exemples d'outils et ressources associés existants
1				
2				
3				
4				

J'ai besoin d'explications : voici des éléments complémentaires

Document unique d'évaluation des risques professionnels

NIVEAU	A quel niveau je me situe? <i>Insérer une date au niveau atteint</i>	Définition des niveaux	Éléments explicatifs	Exemples d'outils et ressources associés existants
1		Je suis engagé dans une démarche ERP	Le chef d'entreprise a l'obligation depuis 1991 de réaliser en permanence une évaluation des risques professionnels dans son entreprise. Il doit identifier les risques, les analyser et prendre les mesures de prévention	La documentation est disponible sur les sites indiqués en bas de page et fiche 7 Liste des personnes ressources en bas de page
2		J'ai réalisé mon DU	Cette évaluation est transcrite dans un document écrit appelé DU « document unique »	
3		J'actualise régulièrement mon DU	Le document unique est actualisé en tant que de besoin et au moins une fois par an	
4		J'utilise le DU comme support pour l'accueil du jeune	Le document sert à présenter l'entreprise et les risques auxquels le jeune est exposé, les mesures de prévention	Voir fiche Accueil du jeune Mallette « accueil en exploitation agricole »

Complément d'information par rapport au niveau atteint :

Site Internet à consulter : « Santé Sécurité en agriculture » de la MSA, site du ministère de l'agriculture, site de l'INRS.

Personnes ressources à contacter :
Conseiller en prévention et médecin du travail de la MSA, inspection du travail.
Enseignant coordinateur du stage, directeur du CFA.

Conformité des équipements de travail et installations

NIVEAU	A quel niveau je me situe? <i>Insérer une date au niveau atteint</i>	Définition des niveaux	Éléments explicatifs	Exemples d'outils et ressources associés existants
1		Je contrôle l'état de conformité des équipements de travail et des installations	Ce que je peux contrôler moi-même. Exemple : état des protecteurs sur les machines, Et ce que je fais contrôler. Exemples : appareil de levage, installations électriques ...	La documentation est disponible sur les sites indiqués en bas de page et fiche 7 Liste des personnes ressources en bas de page
2		Je mets à niveau, je réalise ou je fais réaliser les mises en conformité nécessaires		Guide de mise en conformité des machines mobiles agricoles et forestières du CEMAGREF Documents de branches professionnelles sur la mise en conformité des équipements de travail fixes
3		Je mets en place un contrôle formalisé régulier, je suis à jour des vérifications réglementaires	Pérennité et traçabilité des vérifications et de leur suivi	Registre de sécurité
4		Je présente au jeune l'ensemble du matériel et des installations (je le forme à la sécurité pour l'utilisation de chaque équipement de travail autorisé + notion de veille et d'alerte)	Quels sont les moments privilégiés ? (voir fiches accueil et accompagnement)	

Complément d'information par rapport au niveau atteint :

Site Internet à consulter : « Santé Sécurité en agriculture » de la MSA, site du ministère de l'agriculture, site de l'INRS.

Personnes ressources à contacter :

Conseiller en prévention et médecin du travail de la MSA, inspection du travail.
Enseignant coordinateur du stage, directeur du CFA.

Accueil (sensibilisation à....)



NIVEAU	A quel niveau je me situe? <i>Insérer une date au niveau atteint</i>	Définition des niveaux	Eléments explicatifs	Exemples d'outils et ressources associés existants
1		Je consacre du temps pour préparer l'accueil du jeune je libère du temps pour l'accueillir	S'organiser pour accueillir le jeune dans de bonnes conditions avant et au moment de l'accueil Réunir les documents...	La documentation est disponible sur les sites indiqués en bas de page et fiche 7 Liste des personnes ressources en bas de page
2		Je présente l'entreprise, les activités, les personnes qui y travaillent en intégrant la SST	A cette occasion, rappel des obligations pour accomplir un bon travail en respectant les règles de sécurité (horaires, pauses, équipements de protection, etc)	Panneaux de consignes (voir site Internet) Document unique Guides d'accueil par filière (Internet MSA)
3		Je dialogue avec le jeune (j'écoute ses attentes et motivations), et je vérifie sa compréhension des informations transmises	En cas de difficultés, contacter l'enseignant coordinateur du stage pour un élève ou le directeur du CFA	Carnets de liaison et de stage
4		Je lui présente les travaux prévus durant la période (stage, apprentissage) qui sont en adéquation avec les objectifs de la période de formation	En cas de difficultés, contacter l'enseignant coordinateur du stage pour un élève ou le directeur du CFA	Obligatoire : la convention de stage (partie annexe pédagogique), contrat d'apprentissage

Complément d'information par rapport au niveau atteint :

Site Internet à consulter : « Santé Sécurité en agriculture » de la MSA, site du ministère de l'agriculture, site de l'INRS.

Personnes ressources à contacter :
 Conseiller en prévention et médecin du travail de la MSA, inspection du travail.
 Enseignant coordinateur du stage, directeur du CFA.

Accompagnement et formations SST

NIVEAU	A quel niveau je me situe? <i>Insérer une date au niveau atteint</i>	Définition des niveaux	Eléments explicatifs	Exemples d'outils et ressources associés existants
1		Je réalise la planification des activités du jeune et j'identifie les risques associés aux activités planifiées	Exemple : remise d'un planning de travail	La documentation est disponible sur les sites indiqués en bas de page et fiche 7 Liste des personnes ressources en bas de page
2		J'assure une formation à la sécurité au poste de travail pour chaque activité tout au long du stage	Avant tout il faut s'informer des acquis du jeune en matière de SST	
3		J'organise l'encadrement du jeune en fonction de son degré d'autonomie et de la dangerosité des tâches	Qui encadre ? le jeune peut-il occuper un poste seul? Rôle de l'encadrant : donner des consignes en respectant la réglementation du travail des jeunes et contrôler le respect de celles-ci par le jeune : équipements et travaux interdits, durée du travail...	Convention type de stage (Voir instruction DGER/SD/POFE du 20/09/2007, publié au BO du MAAP accessible sur Internet)
4		J'évalue que le jeune réalise en sécurité les tâches confiées	Vérifier qu'il a compris et qu'il met en pratique, savoir faire et savoir être	

Complément d'information par rapport au niveau atteint :

Site Internet à consulter : « Santé Sécurité en agriculture » de la MSA, site du ministère de l'agriculture, site de l'INRS.

Personnes ressources à contacter :

Conseiller en prévention et médecin du travail de la MSA, inspection du travail.

Enseignant coordinateur du stage, directeur du CFA.

Partenaires Santé Sécurité au Travail (SST)

NIVEAU	A quel niveau je me situe? <i>Insérer une date au niveau atteint</i>	Définition des niveaux	Eléments explicatifs	Exemples d'outils et ressources associés existants
1		J'identifie le représentant de l'établissement d'enseignement et la MSA	Le maître de stage / le maître d'apprentissage dispose de leurs coordonnées afin de les joindre au besoin (téléphone, mail, fax...)	La documentation est disponible sur les sites indiqués en bas de page et fiche 7 Liste des personnes ressources en bas de page
2		J'identifie mes partenaires dans le domaine de la SST à l'occasion de l'accueil du jeune	Le représentant de l'établissement d'enseignement La MSA et l'inspecteur du travail Les Organismes Professionnels Agricoles et les prestataires de services (Disposer de leurs coordonnées afin de les joindre au besoin)	
3		Je contacte en tant que de besoin mes partenaires SST	Accompagnement : pour des projets d'aménagement de poste de travail, pour l'évaluation des risques... Aménagement du local phyto Formation à la SST Demande de documentation Informations sur la réglementation du travail...	
4		Je mets en oeuvre des prescriptions avec les partenaires	Idem	

Complément d'information par rapport au niveau atteint :

Site Internet à consulter : « Santé Sécurité en agriculture » de la MSA, site du ministère de l'agriculture, site de l'INRS.

Personnes ressources à contacter :
Conseiller en prévention et médecin du travail de la MSA, inspection du travail.
Enseignant coordinateur du stage, directeur du CFA.

Les relations avec les établissements d'enseignement

NIVEAU	A quel niveau je me situe? <i>Insérer une date au niveau atteint</i>	Définition des niveaux	Eléments explicatifs	Exemples d'outils et ressources associés existants
1		Je m'informe sur les conditions d'accueil d'un stagiaire ou d'un apprenti	Participation aux réunions organisées par l'établissement	La documentation est disponible sur les sites indiqués en bas de page et fiche 7 Liste des personnes ressources en bas de page
2		Je participe activement à l'élaboration de la convention de stage ou du contrat d'apprentissage	Dérogation aux travaux dangereux Réglementation du travail Travaux demandés au jeune en conformité avec les référentiels pédagogiques	Les référentiels pédagogiques sont tenus à la disposition du maître de stage ou d'apprentissage et consultables sur le site Internet Chlorofil
3		J'assure le suivi du stagiaire	Adaptation des travaux en relation avec l'établissement, en conformité avec les référentiels Tenue à jour des documents de liaison Gestion des incidents (alerte)	
4		J'apprécie les conditions d'accueil du jeune avec l'établissement d'enseignement	Bilan avec le jeune, avec l'établissement en vue de préparer l'accueil des prochains stagiaires ou apprentis	

Complément d'information par rapport au niveau atteint :

Site Internet à consulter : « Santé Sécurité en agriculture » de la MSA, site du ministère de l'agriculture, site de l'INRS.

Personnes ressources à contacter :
Conseiller en prévention et médecin du travail de la MSA, inspection du travail.
Enseignant coordinateur du stage, directeur du CFA.

Grille d'autoévaluation et de progression

FICHE 7

Liste de Sites Internet

SITES MENTIONNES DANS LA GRILLE D'AUTO-EVALUATION DU MAITRE DE STAGE OU D'APPRENTISSAGE	POUR ENTRER DANS LES SITES MENTIONNES DANS LE DOCUMENT CLIQUEZ CI-DESSOUS
Ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche <ul style="list-style-type: none"> - Enseignement agricole - Santé sécurité au travail - Enseignement agricole - Référentiels 	http://www.chlorofil.fr/etablisements/procedures-et-demarches/sante-et-securite-au-travail-msa.html http://www.chlorofil.fr/certifications/textes-officiels/mise-en-oeuvre-des-diplomes-et-certifications.html
Ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche (emploi, social)	http://agriculture.gouv.fr/sections/thematiques/emploi-social/sante-et-securite-au-travail
Mutualité sociale agricole <ul style="list-style-type: none"> - Santé Sécurité au Travail – Les documents en ligne - Santé Sécurité au Travail – Enseignement agricole 	http://references-sante-securite.msa.fr/front/id/SST http://references-sante-securite.msa.fr/front/id/SST/S_Des-outils--sante-et--securite/S_PUBLICS/S_Jeunes-en-formation
Ministère du Travail	http://www.travailler-mieux.gouv.fr
Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail	http://www.inrs.fr/htm